OBJECTIFS DE

Obtenir :

la liberté de disposer de sa personne,
de son corps et de sa vie
et donc de se donner la mort.

la liberté de choisir le moment,
le lieu et les modalités de sa mort
reconnue par une loi incluant
le **« suicide assisté »** ,

et l' **« euthanasie volontaire »**
lorsque l'intéressé se trouve dans un état
où il ne peut plus communiquer
et qu'il a écrit des directives anticipées.

la facilité d'accès aux produits létaux
dans des conditions de sécurité pour tous
précisées dans le cadre d'une loi
reconnaissant la liberté de la personne
de se donner la mort.

L' ASSOCIATION

Un des objectifs majeurs :

Respecter le choix
de fin de vie
de chaque adhérent
en utilisant tous les moyens
légaux actuellement
disponibles sur d'autres
territoires que la France.

Ces moyens mis en commun peuvent notamment consister en une aide matérielle , financière, juridique, sociale ...

Accompagnement personnalisé

Dans toute la France, l'association regroupe celles et ceux qui veulent s'entraider pour trouver des solutions concrètes, immédiates, réalistes, aux problèmes que pose la fin de vie.

Certains adhérents souhaitent s'engager davantage pour accompagner bénévolement les personnes qui font appel à l'association.

Pour chaque situation ces accompagnants viennent chez vous et examinent avec vous les solutions possibles en fonction de votre situation.